



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA DELEGATION TERRITORIALE DE LA
CROIX ROUGE FRANÇAISE DU VAL-DE-MARNE
RELATIVE A LA MISSION DE DEPISTAGES
PREVENTIFS DANS LE CADRE DU COVID19**

**DÉCISION N° DM-21-024
EN DATE DU 08 JANVIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-491, en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Josy TOP

VU le décret n°2020-293, du 23 mars 2020, modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

CONSIDÉRANT la persistance de l'épidémie sur le territoire nécessitant l'organisation de campagnes de dépistages dans chaque département ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention ayant pour objet de définir les modalités de collaboration entre la ville de Vincennes et la Délégation territoriale de la Croix Rouge française du Val-de-Marne, pour la mise en place d'un centre de dépistage COVID-19, sis 47 avenue du Château 94300 VINCENNES.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie
participative et de la santé

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210108-lmc1H8034H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/01/2021 Date de Publication : 08/01/2021
